

Les procès-verbaux des clubs de Jacobins de Compiègne sous la Révolution française (1791-1795)

[Conférence du 21 janvier 2012, Lycée P. d'Ailly, Société d'Histoire de Compiègne]

Ville réputée « très fidèle au roi et au royaume », selon sa devise toujours à l'honneur, Compiègne ne passe guère pour avoir été un actif foyer révolutionnaire ni un fief jacobin au cours de la décennie 1789-1799, une période occultée par l'historiographie traditionnelle, qui n'en retient généralement que les plus sombres épisodes, comme l'arrestation de l'Intendant de Paris au lendemain du 14 juillet 1789¹, ou l'exécution des seize Carmélites de Compiègne accusées d'un prétendu complot « royaliste et fanatique » et victimes de la grande Terreur de juillet 1794. Ces deux événements, dont l'issue tragique échappa d'ailleurs largement aux Compiégnois, ne nous paraissent pas toutefois refléter la réalité plus complexe et nuancée d'une décennie faite d'ombres et de lumières, d'espoirs de changement et de désillusions. Comme un peu partout en France, Compiègne connut, surtout avec la déclaration de guerre et la chute de la monarchie en 1792, un souffle patriotique et républicain, qui culmina en novembre 1793, quand les autorités révolutionnaires locales prétendirent rebaptiser la ville « *Marat-sur-Oise* », pour mieux faire oublier son passé de résidence royale. L'initiative émanait de la *Société populaire*, troisième mouture du club des Jacobins de la ville, qui depuis sa création, à la fin février 1791 jusqu'à sa disparition en germinal an III (avril 1795), fut à Compiègne comme ailleurs, le fer de lance de la Révolution.

L'histoire des Jacobins de Compiègne est désormais mieux connue, depuis que l'intégralité des procès-verbaux de leurs séances sont regroupés et conservés aux Archives départementales de l'Oise² : le premier des trois registres resté longtemps hors des fonds publics auquel il était en principe destiné, a été en effet restitué en 1990 par son dernier détenteur privé, grâce à un legs de la famille Bertier de Sauvigny³. Après avoir publié en 2007, les procès-verbaux de la Société populaire de Crépy-en-Valois, j'ai donc pu entreprendre l'édition scientifique de ceux des Jacobins de Compiègne, dans le cadre d'une nouvelle collection de documents inédits d'histoire révolutionnaire parus sous l'égide de la commission Jaurès du CTHS. Cette conférence est donc pour moi l'occasion de présenter cette toute récente publication.

¹ Il devait être lynché par la foule à son arrivée dans la capitale, le 21 juillet 1789, avec son beau-père Foullon.

² Les trois registres de procès-verbaux des clubs de Compiègne sont cotés : 4 LP 270, 271, 272 et celui du comité de correspondance et de surveillance de la société, à partir de mai 1793 : 4 LP 273.

³ Ce précieux document, couvrant la période cruciale février 1791-novembre 1793, récupéré par Alexandre Sorel (1836-1901), président du tribunal et de la Société Historique de Compiègne, portait cette note de sa main : « Ce registre m'a été donné par mon ami Pottier, notaire à Noisy-le-Sec, qui le tenait de son père ». Or Louis Charles Bertrand, fils aîné de l'imprimeur Bertrand-Quinquet, le chef de file des jacobins de Compiègne, avait épousé à Paris une demoiselle Pottier, ce qui suggère une transmission par ce biais. Historien de la Révolution à Compiègne, Alexandre Sorel avait abondamment exploité cette source de premier plan, qui n'a été cependant restituée qu'en 1990 aux Archives publiques par la famille Bertier de Sauvigny, dans le cadre du legs de papiers révolutionnaires, opéré en 1990, au profit des Archives de l'Oise et de l'Aisne.

Du jacobinisme sous la Révolution française

L'émergence soudaine et massive de la sociabilité politique apparaît comme l'un des traits majeurs et l'une des grandes innovations de la décennie révolutionnaire française 1789-1799. À la suite de l'historien Ran Halévi, disciple de François Furet, on parle d'une « sociabilité démocratique », fondée sur les mérites et les talents individuels, transcendant les privilèges de naissance ou de fonction de la société d'ordres d'ancien régime. Cette nouvelle sociabilité s'enracinait cependant dans les traditions associatives des élites intellectuelles du siècle des Lumières : loges maçonniques, Académies, sociétés de pensée, cabinets de lecture, mais aussi « clubs »⁴ d'origine anglo-saxonne, qui avaient connu un premier épanouissement et joué un rôle de premier plan dans les troubles révolutionnaires américains puis européens ayant précédé la Révolution française, de Londres à Philadelphie, de Genève aux Pays-Bas.

Au choc des événements français de 1789, le phénomène prit une autre ampleur et une nouvelle signification, du fait d'une politisation explicite, apportant une contribution essentielle à la formation de l'opinion publique, en parallèle avec la presse et l'édition libérées, dès la campagne électorale pour les États Généraux du royaume, au cours de l'hiver et du printemps 1789. Les prémices des sociétés politiques révolutionnaires apparurent à cette occasion, dans la capitale comme en province⁵, à la faveur de l'émergence du « parti patriote » qui emporta la bataille électorale et de l'opinion sur les « aristocrates » ; ces derniers devaient d'ailleurs expliquer la chute de l'Ancien Régime par la thèse commode et invérifiable d'un « complot patriote », attribué pêle mêle aux philosophes, aux jansénistes, aux francs maçons ou aux Orléanistes. Mais le véritable coup d'envoi de la sociabilité patriotique s'opéra avec la révolution « juridique » puis populaire de juin-juillet 1789, marquée par la transformation des États Généraux en Assemblée Nationale Constituante, la prise de la Bastille, la Grande Peur et leurs suites. Après le retour du Roi et de l'Assemblée à Paris, en octobre 1789, la vie politique nationale s'organisa dans la capitale, où les courants politiques se structurèrent durablement.

L'origine des Jacobins de Paris remontait à un premier « club breton », qui avait regroupé à Versailles les députés du tiers-état de cette province, tel Le Chapelier, en butte au clergé et à la noblesse, auxquels s'agrégèrent des députés de l'aile « gauche » des « patriotes », comme l'avocat arrageois Maximilien Robespierre, puis des bourgeois parisiens démocrates. À la fin octobre 1789, ils prirent le nom de *Société des Amis de la Constitution*, et comme ils se réunissaient dans une salle louée aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, ils en

⁴ Le mot était alors prononcé à la française.

⁵ On a en a notamment l'écho à Noyon, dès l'année 1789.

tirèrent leur surnom durable⁶. La « société-mère » parisienne joua d'abord le rôle d'un actif *lobby* parlementaire de la « gauche » patriote, et fit bientôt école dans toute la France, en suscitant la création spontanée de nombreuses sociétés émules qui suivirent son modèle, dans maintes villes et chefs-lieux administratifs du royaume, constituant progressivement, en 1790-1791, un réseau national par le biais de l'affiliation réciproque et de la correspondance.

Comme l'écrit le Picard Camille Desmoulin dans *Les Révolutions de France et de Brabant*, le 14 février 1791, peu avant la création des *Amis de la Constitution* de Compiègne : « *Dans la propagation du patriotisme, c'est à dire de la philanthropie, cette nouvelle religion qui va conquérir l'univers, le club ou l'église des Jacobins semble appelée à la même primatie que l'Eglise de Rome dans la propagation du christianisme. Déjà tous les clubs et assemblées ou églises de patriotes qui se forment partout sollicitent en naissant sa correspondance, lui écrivent en signe de communion* »⁷.

A cette tradition associative des élites intellectuelles, devait s'ajouter celle d'une sociabilité plus populaire, héritée des confréries ou communautés de métiers, des assemblées de quartiers urbains, d'où surgirent, la *Société des Amis des Droits de l'homme* ou club des Cordeliers, animé par Marat et Danton à Paris à partir d'avril 1790, puis les *Sociétés populaires et fraternelles* des districts puis sections de la capitale, comme la *Société fraternelle des deux sexes* établie par l'instituteur Dansard, dès février 1790.

L'histoire de la sociabilité patriotique et du jacobinisme se calque donc sur la chronologie de la période révolutionnaire, en y jouant un rôle politique ascendant jusqu'en 1794. Les clubs connurent une sensible croissance en 1790-1791, jusqu'à la fuite du Roi, amenant la scission des Feuillants, une crise et un premier repli, comme à Compiègne. Le mouvement des créations reprit en 1792 avec la déclaration de guerre et la chute de la monarchie, pour s'épanouir le plus largement en l'an II (1793-1794), sous le nom générique des Sociétés populaires devenues de véritables institutions révolutionnaires, dans une situation et sous un régime d'exception : selon l'enquête nationale effectuée à l'occasion du bicentenaire de 1789⁸, les clubs auraient concerné à leur maximum, au printemps 1794, quelque 6 000 des 40 000 communes de France (*cf. carte de l'Atlas*). Leur déclin, amorcé dès l'été 1794, fut accéléré par le 9 thermidor et la chute de Robespierre ; le réseau jacobin décapité et démoralisé par la fermeture de la société-mère parisienne en novembre 1794, s'étiola progressivement en province de l'hiver au printemps 1795, jusqu'à la dissolution officielle des clubs, selon la Constitution de l'an III (août 1795), qui interdit toute société politique, même si le Directoire connut des survivances clandestines, puis la pâle résurrection néo-jacobine des « cercles constitutionnels » en 1798-1799.

⁶ Le terme au départ péjoratif, parfois assimilé aux Jacobites anglais, partisans de Jacques II détrôné en 1688 et réfugié en France, finit par être revendiqué les clubistes. Eux-mêmes

⁷ Cité par Albert Soboul, *Précis d'histoire de la Révolution française*, T. 1, p. 190.

⁸ *Atlas de la Révolution française*, tome 6, « les sociétés politiques », coordonné par J. Boutier et Ph. Boutry.

Un premier club à Compiègne : la *Société des Amis de la Constitution* (mars 1791-avril 1792)

Si Crépy-en-Valois ou Clermont-de-l'Oise, modestes chefs-lieux de district de 2 000 habitants, ne créèrent une Société populaire qu'en septembre-octobre 1793⁹, Compiègne, deuxième ville du département de l'Oise avec 7 500 âmes, qui en avait d'ailleurs disputé le chef-lieu à Beauvais (12 000 habitants), participa à la première époque du jacobinisme, en établissant, à la fin février 1791, une *Société des Amis de la Constitution*. C'était ainsi la troisième ville de l'Oise à se doter d'un club politique, après Noyon, où une première *société patriotique* est mentionnée dès juin 1790¹⁰, et Beauvais qui avait créé une *Société des Amis de la Constitution* le 2 juillet 1790¹¹. L'établissement du club beauvaisien, en partie issu d'une ancienne « société bourgeoise », avait coïncidé avec la préparation de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, moment éphémère d'unité nationale en la période. À Compiègne, la demande d'agrément du club fut formulée auprès de la Ville par quarante-cinq notabilités « patriotes », nobles, clercs, bourgeois, et autres « gens à talents », dont la majorité étaient déjà membres des instances locales, municipalité, district, garde nationale, tribunaux. Leur démarche se voulait d'ailleurs moins politique que civique et pédagogique : « former des administrateurs, éclairer le peuple en lui expliquant les décrets, former des commissaires aux communes des campagnes qui manqueraient de lumières ou de rédacteurs des rôles de la nouvelle contribution »¹² ; se regardant, « comme une sentinelle à la porte de la Constitution, pour la surveiller et la défendre », la société promettait « de ne jamais sortir des bornes qui lui sont tracées, de respecter et faire respecter les corps administratifs et les tribunaux à l'égal des lois, de réprimer en son sein tout orateur qui parlerait inconvenablement des administrations »¹³.

Le contexte politique en 1791 était toutefois nettement plus tendu que l'année précédente, du fait surtout des fractures causées dans l'opinion par la Constitution civile du Clergé et l'affaire du serment imposé aux ecclésiastiques, qui divisa les patriotes eux-mêmes, sans doute moins à Compiègne qu'à Noyon, Senlis ou Beauvais ; mais on observe bien, dans la foulée de ces événements, une série de créations de clubs dans l'Oise et ailleurs, paraissant attester le besoin ressenti d'une organisation plus structurée de la part des « patriotes »¹⁴.

⁹ Jacques Bernet (Éd, présent.), *Procès-verbaux de la Société populaire de Crépy-en-Valois, septembre 1793-avril 1795*, Paris, CTHS, 2007, 387 p. Robert Parmentier, *la Société populaire et républicaine de Clermont de l'Oise, 10 brumaire an II – 25 brumaire an III*, Société Historique de Clermont, 1946, 55 p.

¹⁰ La *Société des patriotes* de Noyon, qui aurait été fondée par Coupé à l'automne 1789, est attestée en juin 1790 à l'occasion de la mort de Benjamin Franklin. Mais la *Société des Amis de la Constitution* proprement jacobine ne devait être (re)créée que le 25 mars 1791.

¹¹ AD Oise, 4LP, deux registres des P.V. des *Amis de la Constitution de Beauvais*, juillet 1790-septembre 1792.

¹² Adresse du 28 février 1791, à la municipalité, reproduite en tête du premier registre des PV.

¹³ Premier règlement adopté le 11 avril 1791.

¹⁴ Après Compiègne, à la fin février 1791, le phénomène toucha la majorité des autres chefs-lieux de district de l'Oise : Noyon en mars, Breteuil en avril, Grandvilliers (et Formerie) en mai-juin, Senlis en juillet 1791.

Première mouture du Jacobinisme compiégnois, les *Amis de la Constitution* devaient atteindre leur apogée à l'automne 1791, avec l'effectif appréciable de 150 membres, dont 36 militaires stationnés ou de passage¹⁵. Leurs animateurs furent d'abord de jeunes nobles libéraux, tel le premier président du club, Stanislas Le Féron (1757-1797), Commandant de la Garde nationale de la ville en 1789-1791, sorte de La Fayette local¹⁶, des prêtres « patriotes » comme l'ex-Bénédictin Renard (1754-1794), professeur de rhétorique au collège, des hommes de loi peuplant les administrations, tels de Pronnay et Thirial, anciens lieutenant général et greffier du bailliage, les de Crouy receveur et juge, le procureur Poulain de la Fontaine, les avocats Thibaut et de Lavallée de Calfeux, le garde marteau Estave, lesquels donnèrent au club initial un style élitiste et un cours modéré, dans la continuité de la sociabilité maçonnique. Mais bientôt émergèrent les représentants de « couches nouvelles »¹⁷, issus d'une classe moyenne ambitieuse, « intellectuels », marchands et artisans, tel le géographe Bussa, ou le maître de pension Claude Jean Mosnier (1740-1812), dernier vénérable de la loge en 1788, et surtout l'imprimeur Louis François de Paule Bertrand dit Bertrand-Quinquet¹⁸ (1755-1808), alors surnommé le « *Mirabeau de Compiègne* ». Héritier de trois générations d'imprimeurs-libraires de la ville, rédacteur et éditeur des *Affiches de Compiègne et du Beauvaisis*, premier hebdomadaire local paru en 1786-1788, il perça lors de la campagne des États Généraux, devenant tour à tour secrétaire, procureur syndic puis agent national du district, un poste stratégique qui fit du chef de file des Jacobins locaux l'homme fort de Compiègne, de 1790 à 1794¹⁹.

Les *Amis de la Constitution* de Compiègne eurent pourtant une carrière chaotique et éphémère, puisque le club dut suspendre *sine die* ses séances, le 1^{er} mars 1792, « ... *considérant que la froideur et la négligence de la majorité des membres entraîne sa ruine et peut établir un soupçon de leur incivisme* »²⁰. Cet échec provisoire, que l'on note en d'autres clubs de province, comme à Chauny, témoignait d'une première crise de croissance du jacobinisme, contrecoup indirect de la malheureuse tentative de fuite du roi, arrêtée à Varennes, fin juin 1791, amenant sa suspension tout l'été jusqu'à l'adoption de la Constitution de septembre 1791. Ce tournant politique majeur divisa profondément les « patriotes » quant au sort de la monarchie, provoquant la scission modérée des

¹⁵ Officiers, bas officiers et soldats du 69^e Régiment d'Infanterie stationné à Compiègne, ou volontaires de la Garde Nationale parisienne, campés à Verberie.

¹⁶ À sa mort prématurée à 34 ans, en août 1791, il bénéficia d'une grandiose pompe funèbre civico-catholique de la Société et des autorités.

¹⁷ Pour reprendre l'expression de Gambetta, en 1869.

¹⁸ En accolant à son nom, celui de son épouse, fille du pharmacien soissonnais Antoine Quinquet, inventeur de la célèbre torche portant son nom.

¹⁹ Élu procureur syndic en novembre 1792, nommé agent national du district en l'an II, il avait refusé d'être élu Conventionnel de l'Oise, en septembre 1792, se contentant du poste symbolique de quatrième suppléant.

²⁰ Premier registre des procès-verbaux du club, 4LP 272. À noter l'échec d'une tentative de reprise, le 27 avril 1792, au moment de la déclaration de guerre à l'Autriche.

Feuillants, autour de La Fayette, qui désertèrent la « société-mère » des Jacobins de Paris,

À Compiègne, la crise politique fut quelque peu différée par la mort et les obsèques solennelles de Stanislas Le Féron, début août 1791. Tandis que des voix républicaines s'exprimaient à Beauvais ou à Noyon²¹, le club compiégnais se rallia prudemment à la version officielle et commode d'un « enlèvement du Roi par les ennemis de la Constitution », mais déplorant la scission des Feuillants et souhaitant leur réunion à la société-mère, les Compiégnois restèrent fidèles aux Jacobins de Paris. Cette option plus radicale, conduite par Bertrand, Mosnier et leurs proches, devait toutefois vider progressivement le club de ses éléments modérés majoritaires, tel l'ancien maire Le Caron de Mazencourt, élu Législateur de l'Oise en octobre 1791 ; une perte en partie compensée, il est vrai, par l'entrée de militaires stationnés ou de passage, parfois de remuants volontaires contribuant à « démocratiser » le club et à en radicaliser l'ambiance.

À l'automne 1791, le club amoindri s'efforça vainement de contrecarrer son irrésistible déclin, en s'ouvrant plus largement aux Compiégnois, par la publicité de ses séances, désormais conçues « *en forme de conférences* » destinées à l'éducation civique du peuple, et tout en cherchant à « *rendre l'assemblée délibérante sur des objets politiques ou particulièrement avantageux à la ville²² ou aux campagnes environnantes* », selon l'exemple des « *sociétés fraternelles* » parisiennes, « *sociétés populaires* » de quartier, évoquées par la presse patriotique nationale, lue et abondamment citée dans les séances du club.

De la Société républicaine à la Société populaire (1792-1793)

À l'instar de maints clubs mis en sommeil, celui de Compiègne trouva une seconde naissance dans le feu des événements de l'été 1792, la déclaration de guerre, la Patrie en danger et la chute de la monarchie, à la suite de l'insurrection parisienne du 10 août. À l'initiative d'une quinzaine d'anciens *Amis de la Constitution*, ayant à leur tête l'imprimeur Bertrand-Quinquet, tout juste élu quatrième Conventionnel suppléant de l'Oise²³ et bientôt procureur syndic du district, le club reprit son activité le 22 septembre 1792, se rebaptisant ***Société des Amis de la République***, au lendemain même de l'abolition de la royauté par la Convention nationale réunie à Paris.

La première période de cette Assemblée provisoire, de septembre 1792 à juin 1793, fut dominée par les Girondins, son « côté droit » allié au centre. Les *Amis de la République* de Compiègne renouèrent avec les Jacobins de Paris « *comme ayant spécialement contribué à la Révolution qui nous a débarrassés*

²¹ Celles du diacre Floury dans la Société de Beauvais et surtout de Gracchus Babeuf dans celle de Noyon.

²² Dès le printemps 1791, le club s'était intéressé aux affaires locales, obtenant notamment en mai l'émission de « billets de confiance » municipaux, sous multiples des assignats, pour compenser la pénurie de numéraire.

²³ Bertrand proposé comme député, déclarant n'avoir pas les moyens de faire vivre sa famille en siégeant à Paris, alors sans indemnité parlementaire, fut le seul des quatre suppléants de l'Oise à ne jamais siéger.

des Rois »²⁴, mais suivirent par conviction ou opportunisme le cours majoritaire, se référant alors davantage au journaliste Brissot ou au ministre de l'Intérieur Roland, qu'aux tribuns de la Montagne, Robespierre, Danton ou Marat.

Témoignant de cette orientation : l'embarras perceptible du club au moment du procès et de la condamnation à mort de Louis XVI, exécuté le 21 janvier 1793, un événement majeur, pourtant évoqué indirectement par les Jacobins compiégnois, par le seul hommage quasi privé, rendu dans leur local, le 3 février, à Le Peletier de Saint-Fargeau, l'ancien Président du Parlement, assassiné par l'ex-garde du corps Pâris pour avoir voté la mort du roi, à la veille de son exécution²⁵. En avril 1793 éclata l'affaire Bussa, mettant en cause ce géographe co-fondateur et archiviste du club, qui en fut évincé et même temporairement arrêté, pour avoir calomnié les autorités et les Jacobins de Compiègne dans *l'Ami du peuple*, le journal de Marat, les accusant de « tiédeur républicaine » et de « modérantisme ». Cet épisode révélateur, explique sans doute pourquoi les Jacobins de Compiègne cherchèrent à se dédouaner en l'an II, en proposant de rebaptiser la ville « Marat-sur-Oise », en l'honneur du nouveau « martyr de la Liberté » tombé sous le couteau de Charlotte Corday en juillet 1793 et considéré par les sans-culottes comme un nouveau Jésus.

Au printemps 1793, les Jacobins de Compiègne apportèrent leur concours actif aux autorités pour la levée des 300 000 hommes, organisant des collectes et des prêches patriotiques dans l'ensemble du district, afin de surmonter des résistances avant tout sociales au recrutement militaire, en certains villages²⁶. Arrivé en convalescence à Compiègne en mai, le général Clarenthal²⁷, y fut accueilli par le club en héros de l'Armée du Nord. L'insurrection de Vendée, l'armée catholique et royale embrasant tout l'ouest de la France de mars à juillet 1793, la proche menace autrichienne aux portes de Saint-Quentin en mai 1793²⁸, créèrent une situation obsidionale, à laquelle répondit le sursaut patriotique des Jacobins compiégnois, expliquant leur radicalisation politique et leur tournant anti-catholique : les Girondins, suspectés d'incurie dans la conduite de la diplomatie et de la guerre, n'étaient-ils pas les complices du traître Dumouriez, et l'Eglise l'âme de la contre-révolution dans l'Ouest ?

Ces circonstances exceptionnelles, autant qu'un indéniable opportunisme, expliquent, qu'après quelques semaines de flottement au lendemain de l'insurrection parisienne des 31 mai-2 juin 1793, les autorités et les Jacobins compiégnois se rallièrent au nouveau cours montagnard de la Convention, le club adoptant, le 18 juin 1793, une adresse clairement anti-girondine :

²⁴ Référence à l'insurrection du 10 août 1782, la prise des Tuileries aboutissant à la suspension et à l'incarcération du roi et de sa famille au Temple.

²⁵ Le Conventionnel régicide assassiné devint le premier Martyr de la Liberté, avant Marat et Châlier

²⁶ Voir Jacques Bernet, « les troubles sociaux causés par la levée des 300 000 hommes dans le district de Compiègne, mars - août 1793 », *Annales Historiques Compiégnoises*, n°2, 1978.

²⁷ Jacques-Marie Joseph de Clarenthal (1751-1795), gravement blessé près de Louvain, envoyé en convalescence à Compiègne, fut nommé commandant temporaire de la place et entra effectivement dans le club en août 1793.

²⁸ Les voyageurs arrivant à Compiègne par la diligence de Saint-Quentin indiquaient qu'on y entendait le canon ennemi depuis la ville.

Compiègne empêcha ainsi la jonction des troubles « fédéralistes » de Normandie et des Ardennes et entraîna, en faveur de la Convention et du comité de salut public, l'ensemble du département de l'Oise, dont Paris mesurait toute l'importance stratégique, tant comme couloir d'invasion que comme grenier à blé de la capitale.

La Société populaire de Compiègne, relais du gouvernement révolutionnaire en l'an II

À partir de l'été 1793, les Amis de la République, désormais rebaptisés « Société populaire », selon l'appellation uniformisée des clubs en l'an II, tendit à devenir une institution révolutionnaire, en parallèle avec les comités de surveillance²⁹, mais sans rivalité avec les autorités compiégnaises tenues par les Jacobins eux-mêmes. « Sentinelle de la Révolution », le club était en principe chargé de contrôler « l'exécution des lois révolutionnaires » et la « fidélité de ses agents », tout en demeurant un lieu d'information et de débats, avant tout un formidable instrument de propagande et de mobilisation patriotique, censé « mettre l'esprit public à la hauteur de la Révolution », ce qui fit des sociétés des relais efficaces et des rouages locaux du « gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix » instauré par la Convention en l'an II.

Les Conventionnels montagnards Collot d'Herbois et Jacques Isoré, en mission dans l'Oise en août-septembre 1793, assistèrent au premier anniversaire de la chute de la monarchie, le 10 août 1793, à Compiègne, où le club organisa un autodafé anti-féodal et anti-monarchique impressionnant, confortant Bertrand et les autorités jacobines de la ville dans leurs postes, alors que les représentants procédèrent à de gros changements à Clermont, Noyon, ou Senlis.³⁰ Ils mirent en place à Compiègne, comme dans les autres villes, mais sans immixtion du club, un *comité de salut public* chargé d'établir les listes de « suspects », ennemis potentiels de la Révolution, bientôt incarcérés au château de Chantilly, transformé en prison départementale. En octobre 1793, René Levasseur de la Sarthe et André Dumont, Conventionnel d'Amiens, prirent le relais, le second restant dans l'Oise et la Somme jusqu'au printemps 1794. Très anticlérical, Dumont fut en Picardie, à l'instar de Fouché dans la Nièvre, un précurseur de la « déchristianisation », violente offensive anti-catholique, qui trouva un écho favorable immédiat auprès des Jacobins de Compiègne, également stimulés par les 114 hommes de l'armée révolutionnaire parisienne, stationnés dans le district pour y surveiller l'approvisionnement de la capitale, d'octobre 1793 à mars 1794,

²⁹ Instaurés par un décret de mars 1793, les comités de surveillance virent leurs attributions élargies par la « loi des suspects » du 29 septembre 1793, étant désormais chargés de la répression des contre-révolutionnaires, tandis que les Sociétés populaires, réputées indissolubles depuis un décret de mai 1793, l'étaient de la bonne exécution des lois révolutionnaires et du contrôle des agents publics.

³⁰ Ils incitèrent aussi à la création de Sociétés populaires à Crépy et Clermont, villes qui en étaient dépourvues.

même si la lune de miel entre Jacobins compiégnois et sans culottes parisiens « hébertistes » fut de courte durée.

Client de l'évêque constitutionnel Massieu en 1791-1792, l'agent national du district Bertrand devint en 1793-1794 l'agent zélé de Dumont, son actif relais auprès des administrations locales et des communes qu'il visitait et épurait en son nom. Élu et réélu président de la Société populaire, il continua de la contrôler et de l'animer avec ses proches : le charpentier de Margny Boulée, réputé son *alter ego*, son beau-frère Quinquet, vice président du district, le négociant et maire Scellier, le maître de poste Chambon ou le juge Mosnier, membres du comité révolutionnaire, les ex-religieux de Pronnay et Renard, qui inaugurèrent les déprêtrisations dans le club, à la mi-novembre 1793.

Si le club s'est radicalisé politiquement depuis 1791, sa composition socio-professionnelle n'a guère évolué³¹, d'autant que ses effectifs se sont paradoxalement restreints dans la société « épurée » de l'an II, réduite à 65 membres en avril 1794, quand on en trouvait plus de 300 à Crépy-en-Valois ou à Chauny, bourgades bien moins peuplées que Compiègne. Si quelques hommes de loi ou ecclésiastiques modérés s'étaient effacés, la société conservait maints meneurs de la première heure, Bertrand, Mosnier, Renard, qui s'étaient adaptés au cours politique de l'an II, rejoints par de nouveaux militants, tel le charpentier Boulée, les jeunes notaires Sivé et Valensart ou le laboureur Roger. La proportion d'artisans et de commerçants est devenue un peu plus importante en 1794, au détriment des cultivateurs ou des ex-prêtres, cependant conservés (à l'inverse de Crépy-en-Valois), pourvu qu'ils aient « abdiqué » leurs fonctions sacerdotales ; hommes de loi et profession administratives, suivis des militaires, dont le général Clarenthal, restèrent dominants dans le club, qui opta après débat pour le maintien en son sein d'un noble réputé patriote, le ci-devant comte Rémi d'Auger (orthographié Dager), reçu chaleureusement avec sa femme, au grand scandale des sans-culottes de l'Armée révolutionnaire parisienne.

Comme à Crépy-en-Valois, on ne trouvait pratiquement pas en revanche de représentants authentiques des classes populaires, ouvriers, domestiques, petits métiers, toutefois présents dans les « tribunes », c'est-à-dire dans le public du club. En entrant massivement dans la Société populaire à l'automne 1793, les 114 officiers et soldats de l'Armée révolutionnaire parisienne, artisans et ouvriers des faubourgs de la capitale, contribuèrent à la « démocratiser » et surtout à en radicaliser l'ambiance, mais après un accueil chaleureux, de violents conflits socio-politiques opposèrent les soldats parisiens aux clubistes compiégnois, qui finirent par se débarrasser de ce corps « étranger » concurrent en janvier 1794³².

³¹ Voir en annexe les tableaux de l'évolution de la composition sociale du club, de 1791 à 1794.

³² En faisant arrêter pour abus de pouvoir et diffamation le délégué de la Commune de Paris, Marie-Benoît Gauthier, un jeune ci-devant, à la fin novembre 1793 puis les deux officiers commandant le détachement de l'Armée révolutionnaire en janvier 1794, après quoi les soldats furent mis à l'écart, jusqu'à la dissolution des Armées révolutionnaires, bruyamment approuvée par le club, après la chute des Hébertistes.

Particularité remarquable du jacobinisme compiégnois : le club s'ouvrit aux citoyennes officiellement admises par tous les règlements, de 1791 à 1794, et oeuvra en faveur de leurs droits politiques : Bertrand prononça même, le 28 octobre 1792, un discours prônant « l'admission des femmes aux fonctions publiques », mais sans aller jusqu'au droit de vote. Parmi les clubistes au féminin, on trouve avant tout des épouses ou filles de militants jacobins ; elles occupèrent de droit huit des douze places du comité philanthropique établi en 1794 ; on élut même une vice-présidente du club, le 28 mars 1793, la citoyenne Suzanne, Anne Charlotte Victoire Wacquand, épouse de l'architecte municipal Jacques François Wacquand, le grand ordonnateur des fêtes civiques à Compiègne, qui toutefois ne siégea jamais. À défaut de club de collégien, comme à Beauvais en 1791, la Société de Compiègne accueillit en l'an II les enfants d'au moins 12 ans, qui devaient être patronnés par deux membres et capables de réciter les droits de l'Homme : il s'agit surtout de collégiens ou d'écolier(e)s, enfants de clubistes, tels les jeunes Bertrand ou Mosnier (ce dernier, 12 ans, fit un brillant discours dans la séance du 30 nivôse (19 janvier 1794) accompagnant un don civique des élèves de la pension de son père.

Les lieux de réunion varièrent avec les époques et les effectifs du club, selon les possibilités des bâtiments publics de la ville³³ : salle de l'auditoire du tribunal, dans la « maison commune » (Hôtel de Ville) en 1791-1792 ; en 1793, salle basse (le cellier ?) jugée trop insalubre en la ci-devant abbaye Saint Corneille, désaffectée depuis 1791, puis, faute de pouvoir utiliser les Minimes, devenus écoles primaires, l'ex-couvent de la Visitation Sainte-Marie, en une cohabitation incommode avec des prisonniers de guerre autrichiens puis des religieuses internées³⁴ ; enfin le club s'installa, de l'automne 1793 au printemps 1795, dans la salle des gardes du ci-devant château royal, bien de la Liste civile nationalisé après le 10 août 1792, dont le décor martial datant de la guerre d'Amérique fut respecté³⁵, mais que l'on dissimula sous des drapeaux tricolores, les Droits de l'Homme, les bustes des martyrs de la Liberté, tandis que l'on aménageait des tribunes en bois pour le public, une estrade pour le bureau renouvelé tous les mois, composé d'un président, un vice-président, deux à quatre secrétaires, quatre à six censeurs de salle. La société y tenait deux à trois séances publiques par semaine puis par décade en l'an II-an III, préparées, après avril 1793, par un comité de correspondance et de surveillance élu.

³³ Voir les lieux sur le plan de la ville de Compiègne.

³⁴ Les Bénédictines anglaises de Cambrai, internées à Compiègne de 1793 à 1795, qui cohabitèrent quelques semaines avec les carmélites incarcérées en l'an II.

³⁵ Après la fermeture du club, la salle servit de local pour les séances décadaires municipales. Comme l'indique l'appel à la fête de la Souveraineté du peuple du 30 ventôse en VI (20 mars 1798) : « ... il est bien juste que le souverain siège enfin dans ce local si longtemps occupé par les usurpateurs de la souveraineté ... que vos yeux républicains ne s'offusquent pas du spectacle que vous offrira la décoration de cette salle encore souillée des emblèmes de la royauté ! Ces signes hideux n'ont été conservés qu'en vertu d'une loi qui sauvait des fureurs du vandalisme tous les monuments des arts » (Délib. mun. de Compiègne, 1 D16, 29 ventôse an 6–19 mars 1798).

Un club patriotique, déchristianisateur, dirigiste et social

En 1793-1794, le club compiégnois donna la priorité à l'effort de guerre, transmettant des nouvelles du front intérieur (Vendée, Toulon) et extérieur (Nord, Est, Alpes, Pyrénées), saluant les victoires des armées républicaines à partir de Fleurus, en juin 1794. Des collectes patriotiques permirent l'armement et l'équipement de trois « cavaliers jacobins », volontaires pour le front choisis par le club, qui inspecta aussi les nombreux hôpitaux militaires de la ville, encouragea la récolte et la fabrication du salpêtre, rendit hommage aux Compiégnois morts ou blessés pour la Patrie. Lors de la fête nationale du 10 nivôse an II (30 décembre 1793) pour la reprise de Toulon aux Anglais, le club dota de 600 livres à une « jeune fille vertueuse » épousant un volontaire mutilé.

La Société multiplia les fêtes civiques désormais dépourvues de toute référence au catholicisme, tendant à lui substituer un nouveau culte républicain placé sous l'égide de la Liberté et de la Raison à l'automne 1793, puis à caractère déiste ou panthéiste, après le décret du 18 floréal an II (mai 1794) proclamant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme³⁶. Dans ce domaine religieux sensible, qui leur aliéna une grande partie de la population urbaine et surtout rurale, les Jacobins de Compiègne s'étaient montrés précurseurs et restèrent en pointe en l'an II. Une fois acquis le feu vert de Dumont, en brumaire an II (fin octobre 1793), ils imposèrent la laïcisation des baptêmes, mariages et enterrements, le nouveau calendrier républicain, le dépouillement et la fermeture des églises, l'abdication forcée des prêtres, le changement de nom des rues et des communes à référence royale, féodale ou catholique, tels La Croix Saint-Ouen rebaptisé *Sylvie*, Estrées-Saint-Denis en *Estrées-Franciade*, proposant même d'appeler Compiègne « dont le nom rappelait trop le séjour des tyrans » *Marat-sur-Oise*³⁷. Saint-Antoine devint un magasin à fourrage, Saint-Jacques, solennellement dédiée à la Raison, le 20 novembre 1793, puis à l'Être suprême mai 1794, servit aux cérémonies civiques et aux séances décadaires de lecture des lois, substitut des messes dominicales. Le club organisa aussi des bals décadaires et des spectacles patriotiques au profit des pauvres. Les enfants des écoles publiques, devenues gratuites sinon obligatoires au printemps 1794, furent incités à venir réciter dans le club les Droits de l'Homme, nouveau catéchisme républicain.

Le club n'eut en revanche aucun rôle dans l'arrestation des carmélites de Compiègne, initiative du comité révolutionnaire, en prairial an II (juin 1794), et ne fait d'ailleurs aucune allusion directe au sort tragique des religieuses en

³⁶ Décret adopté à l'initiative de Robespierre, se référant à la conception rousseauiste d'une « religion civile ».

³⁷ L'initiative, liée à la présence de l'Armée révolutionnaire parisienne, qui cultivait le culte de Marat, et à la volonté de faire oublier la répression de Bussa, le « Marat de Compiègne », n'aboutit pas, malgré les démarches du club auprès du député compiégnois Jean Baptiste Charles Mathieu (1763-1833) et Gabriel Toussaint Scellier (1754-1795), frère du maire de Compiègne, adjoint de Fouquier Tinville au Tribunal révolutionnaire de Paris.

messidor³⁸, même si les Jacobins au pouvoir eurent leur responsabilité dans cette malheureuse affaire, révélatrice du climat anticlérical et de la psychose de « complot fanatique et royaliste » en pleine grande Terreur³⁹.

Fermes soutiens de l'Eglise constitutionnelle en 1791-1793 contre les « réfractaires », les Jacobins de Compiègne furent en 1793-1795 de zélés déchristianisateurs, s'efforçant d'imposer en l'an II un nouveau culte national et républicain, selon une démarche relevant moins de notre moderne laïcité que d'un certain fanatisme révolutionnaire⁴⁰. Ce fut globalement un échec, car dès l'an III (1795), passée la Terreur, la masse des citoyens rejeta les cultes civiques pour revenir généralement au catholicisme ou cultiver l'indifférence religieuse. Sous le Directoire, les néo-jacobins devaient se montrer bien plus prudents à Compiègne, dans un domaine où ils avaient été passablement échaudés.

L'intérêt constant pour les questions économiques et sociales⁴¹ aurait dû conforter l'ancrage populaire du club, qui resta cependant soumis aux contradictions et aux difficultés d'application des mesures dirigistes et d'assistance sociale mises en œuvre dans le cadre de l'économie de guerre de l'an II. Les lourdes réquisitions au profit des armées ou de la capitale, mais au détriment des besoins locaux, firent débat dans le club⁴². On accusa les Jacobins, réclamant pour les habitants le retour des droits d'usage forestiers supprimés par la monarchie, de tolérer le pillage de bois devenus domaniaux. On déplora la mauvaise exécution du *maximum* des prix, source de pénuries et de marché noir, tandis que le *maximum* des salaires mécontenta les moissonneurs en juillet 1794. Le club s'attacha à la distribution des secours publics aux parents des volontaires et promut une certaine solidarité sociale par le biais de son actif comité philanthropique : héritier des anciennes institutions charitables, il était alimenté par le produit des amendes pour infraction au *maximum* et des bals décennaires instaurés en mars 1794 à la suggestion de Dumont.

Mais l'inflation liée à l'émission excessive de l'assignat rogna le pouvoir d'achat et ruina bien des familles, sans satisfaire entièrement le peuple : ce fut un autre motif de déception, pour ceux qui avaient fait et soutenu la Révolution, mais souffraient des pénuries et malheurs des temps de guerre, qui finirent par décourager le peuple et maints citoyens du nouveau régime républicain.

³⁸ La seule référence aux « ci-devant carmélites » compiégnaises dans les procès-verbaux, est celle d'un don de charpie pour les hôpitaux militaires, le 7 pluviôse an II (26 janvier 1794).

³⁹ Jacques Bernet, « Les Carmélites de Compiègne, victimes de la Révolution, légende et histoire », *Annales Historiques Compiégnaises*, n°113-114, 2009, p. 4-13.

⁴⁰ Le projet très élaboré de fêtes décennaires et nationales pour les communes, envoyé par Bertrand à la Convention, début floréal an II, est très révélateur. Il aurait d'ailleurs inspiré le député compiégnais Mathieu, membre du comité d'instruction de la Convention, pour le plan de fêtes nationales adopté le 18 floréal an II.

⁴¹ Toutefois moins qu'à Crépy-en-Valois, le club compiégnais ayant longtemps proscrit les discussions sur l'état des subsistances.

⁴² En septembre 1794, la Commission de Commerce de Paris accusa le club d'avoir dit ou laissé dire que « Paris regorgeait de grains », mais le district put néanmoins obtenir des allègements dans ses réquisitions de grains.

Des lendemains qui déchantent après le 9 thermidor an II

Comme à Crépy-en-Valois, des signes de désaffection du club se manifestèrent au début de l'été 1794, période de moisson, mais les événements parisiens des 9-10 thermidor an II (27-28 juillet 1794) et la fin de la Terreur enclenchèrent le processus irrésistible de déclin et de disparition des Sociétés populaires, jusqu'à leur complète interdiction en fructidor an III (août 1795). Comme l'avaient été, au printemps 1794, les éliminations d'Hébert puis de Danton, la chute du « tyran Robespierre », naguère adulé, fut unanimement approuvée par les Jacobins de Compiègne et de toute la France, mais un mois plus tard, le nouveau cours thermidorien modéré de la Convention mit en cause les hommes forts de l'an II, accusés d'abus de pouvoir, sinon de « terrorisme ».

La libération de nombreux « suspects » arrêtés à l'automne 1793 inquiéta ceux qui avaient établi les listes de proscription. À Compiègne, l'équipe de l'agent national Bertrand affaiblie se fissa et les modérés en profitèrent pour prendre le pouvoir dans le club, lors de la réélection du bureau et des comités, le 23 août 1794. Rouvrant largement les admissions, « suspendues jusqu'à la paix » depuis le printemps, ils purent renouveler largement la composition du club et isoler les anciens dirigeants, qui détenaient encore toutes les administrations locales⁴³, mais y étaient de plus en plus contestés, d'autant que la crise économique et sociale croissante agitait le peuple. En septembre, l'équipe Bertrand Scellier tenta vainement de reprendre le pouvoir dans le club, en faisant adopter une adresse félicitant « *la Société mère sur l'énergie qu'elle montre contre le modérantisme et la liberté de la presse* », mais au terme d'une confuse bataille entre les « *deux partis dans la Société* », les modérés reprirent le dessus en dénonçant la « *scission qui paraît s'opérer entre les membres de la Société* ». Les anciens jacobins, se proclamant « *fondateurs de la Société* » envoyèrent alors une adresse à Paris témoignant de leur « *inquiétude sur ce que le modérantisme redresse la tête* », mais les « dissidents » furent vigoureusement contrecarrés par la Société populaire modérée, qui convoqua une assemblée des habitants le 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794), où fut adoptée par « *750 citoyens, dont 130 ne sachant signer* » une adresse à la Convention et aux Jacobins de Paris dénonçant celle des « *soi-disant fondateurs de la Société populaire* ». Vaincus, ces derniers durent se soumettre par une rétractation humiliante ou se démettre, fin septembre, ce que firent sous les huées Bertrand, Mosnier, Chambon, Scellier et une vingtaine des « dissidents » les plus compromis. Cette défaite fragilisa leur position administrative, et ils demandèrent eux-mêmes leur remplacement, que ne put effectuer le représentant Drulhe, qu'au lendemain de l'émeute frumentaire du 14 janvier 1795.

⁴³ Bertrand et son beau-frère Quinquet au district, Scellier maire pour la commune, sans oublier le comité révolutionnaire.

L'agent national Bertrand, le plus compromis se réfugia à Paris, où il reprit son métier d'imprimeur ; disculpé de l'accusation « d'avoir desservi les Compiégnois » auprès du Comité de Salut public « pour raison de subsistances » par l'entremise de Dumont, devenu un chef de file thermidorien, il ne devait jamais revenir à Compiègne, malgré une tentative à la veille du 18 brumaire, et terminer sa carrière comme chef du bureau dans la police de Fouché sous l'Empire. Les autres chefs jacobins furent temporairement mis à l'écart, quelques uns « désarmés comme terroristes » en mars 1795⁴⁴, mais les plus habiles retrouvèrent des postes dans les administrations locales dès le Directoire, tels Mosnier, Quinquet ou Scellier, ce dernier redevenant maire de Compiègne sous le Consulat.

La Société populaire modérée de Compiègne poursuivit ses séances jusqu'au 19 germinal an III (8 avril 1795), date du dernier procès-verbal conservé dans son registre. Ses effectifs remontèrent d'abord à 82 membres, selon le chiffre fourni par l'affiche du 18 brumaire an III (8 novembre 1794)⁴⁵. Cette liste témoigne d'une réelle continuité de la composition sociale du club, toujours dominé par la classe moyenne urbaine, même si l'élément populaire y fait une timide entrée avec deux « frotteurs »⁴⁶. Mais bientôt l'assiduité fléchit, dès avant l'arrivée du rude hiver 1794-1795, où l'Oise gela ; les séances de moins en moins copieuses s'espacèrent, parfois annulées à cause du froid dans une salle non chauffée en nivôse (décembre-janvier)⁴⁷, le club ne rassemblant plus alors qu'une vingtaine à une trentaine de membres actifs.

L'orientation thermidorienne du club est manifeste, selon ses nombreuses adresses d'adhésion à la Convention, où l'on ne se lasse jamais d'évoquer « le monstre Robespierre justement foudroyé pour ses forfaits »⁴⁸. La Société populaire approuva la fermeture des Jacobins de Paris, le 22 brumaire an III (12 novembre 1794), s'empressant de rebaptiser ses trois « cavaliers jacobins » de l'an II « cavaliers du district de Compiègne » - si bien que l'on ne peut plus qualifier formellement la société compiégnaise de « club de jacobins » à la fin de l'an III. Dans sa dernière adresse, reçue à Paris le 17 ventôse (7 mars 1795), les clubistes compiégnais se réjouirent d'ailleurs que la Convention eût « fait sortir du Panthéon, les cendres du Provocateur de 300 000 assassinats », c'est-à-dire Marat, qu'un an plus tôt ils avaient célébré par une fête civique et dont ils avaient voulu attribuer le nom à leur ville !

La société cessa de se réunir, sans doute faute de combattants, en germinal an III (avril 1793)⁴⁹, dans un climat de découragement politique et de grande tension économique et sociale, à la veille de l'émeute parisienne de germinal,

⁴⁴ Il s'agit de Carbon, Wacquand et l'ex-abbé Pronnay.

⁴⁵ En application du décret du 25 vendémiaire an III, interdisant aux sociétés les pétitions en nom collectif.

⁴⁶ Frotteurs de parquets, notamment employés au château (cf. tableaux de la composition de la Société populaire)

⁴⁷ On remplaça des vitres brisées par des planches, du papier ; la société échoua à installer un poêle à ses frais.

⁴⁸ Adresse reçue à Paris le 21 frimaire an III (11 décembre 1794).

⁴⁹ Et non par une fermeture administrative, comme un peu plus tard à Senlis, sur l'ordre du représentant Dumont, le 10 prairial an III (29 mai 1795)

avant dernier sursaut du mouvement sans culotte de la capitale. La municipalité lui demanda sa salle de séances, à la fin de germinal, pour la lecture décadaire des lois qu'elle ne pouvait plus faire à Saint-Jacques, et cette destination devait perdurer jusqu'au Directoire. Mais le club avait cessé toute activité depuis plusieurs mois quand ses papiers, comptes et effets furent saisis par l'administration du district, le 14 fructidor an III (31 août 1795), en vertu du décret de la Convention « *portant que toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire est dissoute* », une disposition maintenue en principe par la Constitution de l'an III et le Directoire. Les comptes définitifs et le reliquat des fonds du club devaient être rendus par le dernier trésorier, le 21 floréal an IV (11 mai 1796), à la municipalité cantonale de Compiègne.

Le jacobinisme ne revint jamais à Compiègne, en tant qu'institution révolutionnaire, comme à Beauvais ou Crépy-en-Valois, où fonctionnèrent des « cercles constitutionnels » néo-jacobins en 1798-1799, mais les anciens chefs de file jacobins firent leur grand retour politique, dès l'élection de la première municipalité cantonale de Compiègne-Margny, le 24 brumaire an IV (15 novembre 1795), où l'on comptait quatre ex-clubistes sur six membres, dont Mosnier et Scellier, et auprès de laquelle Quinquet fut nommé commissaire du Directoire Exécutif. Tout au long du Directoire, avant et après le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), ces personnalités et d'autres anciens membres de la Société populaire jouèrent à nouveau un rôle public de premier plan à Compiègne ou dans l'Oise, à l'image de l'architecte Wacquand, désarmé comme « terroriste » en mars 1795, mais chargé trois ans plus tard de réaménager Saint-Jacques en temple de l'Être suprême pour les cérémonies civiques et décadares. Bertrand-Quinquet père et fils eux-mêmes se rappelèrent au bon souvenir des Compiégnois, en envoyant, le 4 septembre 1799, jour anniversaire du 18 fructidor, « *un superbe exemplaire de la Constitution de l'an III, sur beau papier vélin, relié en maroquin noir, doré sur la tranche avec filets de dentelles* »⁵⁰, que la municipalité accepta « *avec reconnaissance ... comme une nouvelle preuve des sentiments distingués qu'ils ont continuellement manifesté depuis le commencement de la Révolution* ». Cette réhabilitation hautement symbolique du « Mirabeau de Compiègne », annonçait peut-être retour politique en sa ville natale ; elle n'eut pas de lendemain, en raison du coup d'État du 18 brumaire et de la prise du pouvoir par le général Bonaparte, auquel se rallia sans états d'âme la municipalité cantonale de Compiègne. Commissaire du Directoire Exécutif auprès du canton, Scellier le resta pour le gouvernement consulaire, avant d'être solennellement installé par le préfet Cambry comme maire de Compiègne, nommé par le Premier Consul, le 20 prairial an VIII (9 juin 1800)⁵¹.

⁵⁰ Délib. mun. De Compiègne, 1 D17, 18 fructidor an VII (4 septembre 1799). Ce magnifique volume, orné de symboles révolutionnaires, est conservé dans la bibliothèque Saint Corneille

⁵¹ Remplacé sous l'Empire, Alexandre Gabriel Scellier (1751-1821) devait être encore maire de la ville pendant les Cent Jours, en 1815.

Conclusion :

Il y a bien un « moment jacobin » dans l'histoire de Compiègne, une brève⁵² mais intense parenthèse, entre l'époque révolue de la cité royale et celle de la ville impériale du Premier puis du Second Empire. Mais cette période reste méconnue, dans la mesure où le club compiégnois n'a pas eu de postérité politique immédiate, mais surtout parce que son rôle et ses protagonistes ont été systématiquement occultés par la suite.

Produit des circonstances révolutionnaires nationales, le club des jacobins de Compiègne a été le révélateur de quelques grandes figures locales non dépourvues d'ambition et de talents, qui ont trouvé l'occasion d'occuper le premier plan de la scène publique et de manifester leur engagement patriotique au service de leurs concitoyens, tout en satisfaisant leurs légitimes aspirations individuelles et collectives. Pourtant, si l'on excepte le cas particulier de Le Féron⁵³, aucun nom de rue n'en rappelle le souvenir en notre ville : ni l'imprimeur Bertrand-Quinquet ni le géographe Bussa, respectivement le « Mirabeau » et le « Marat » de Compiègne, ni le maître de pension Mosnier, ni le Conventionnel Mathieu, correspondant du club et porte parole de ses concitoyens à Paris⁵⁴, ni même le négociant Alexandre Toussaint Scellier, homme de caractère sinon de conviction, qui fut maire de Compiègne, à trois moments cruciaux de son histoire, en l'an II, en 1800 et en 1815, aucun de ces personnages n'a eu jusqu'à présent droit de cité sur nos plaques de rues, alors que tant de civils et de militaires, parfois des plus obscurs, ont été honorés. Si cette publication scientifique de l'intégralité des procès-verbaux conservés des clubs de Jacobins de Compiègne de la période révolutionnaire pouvait réveiller et inspirer nos élus locaux, nous nous réjouissons d'avoir ainsi fait, non seulement œuvre d'histoire, par la mise à la disposition du public d'une source d'un grand intérêt, mais aussi de mémoire, en rappelant le souvenir de quelques uns de nos grands ancêtres, qui surent s'engager pour leur petite et leur grande Patrie, en une période si périlleuse de notre histoire.

Jacques BERNET

Power point conférence Jacobins de Compiègne, 21 janvier 2012

⁵² Cinq ans au sens strict, si on s'en tient à la stricte chronologie du club, de mars 1791 à avril 1795, mais pratiquement toute la décennie révolutionnaire, si l'on tient compte de l'influence des Jacobins en amont et surtout en aval, jusqu'au Directoire et même au Consulat.

⁵³ Stanislas Le Féron (1757-1781), Commandant de la Garde Nationale de Compiègne et premier président des *Amis de la Constitution*, donna son nom à la rue d'Enfer, après sa disparition en août 1791, seul nom de rue attribué sous la Révolution à avoir subsisté à Compiègne.

⁵⁴ Jean-Baptiste Charles Mathieu, né à Compiègne en 1763, mort à Condat en 1833, élu Conventionnel de l'Oise, régicide, ce juriste fut un des rédacteurs des Constitutions de 1793 et de l'an VIII. J'avais en vain proposé à la municipalité de donner son nom à une rue de Compiègne, au moment du bicentenaire de 1789.

Ordre des documents :

- 1) Couverture avant du livre (cf. maquette)
- 2) Page de garde du livre (cf. maquette)
- 3) Couverture PV de la SP de Crépy-en-Valois (cf. livre)
- 4) Carte Picardie 1 : la sociabilité des élites avant 1789
- 5) Carte Picardie 2 : les Société des Amis de la Constitution (1790-1792)
- 6) Carte Picardie 3 : Les Sociétés populaires (1793-1795)
- 7) Carte Picardie 4 : Le néo-jacobinisme sous le Directoire.
- 8) Carte Oise 1 : Sociétés politiques dans l'Oise sous la Révolution
- 9) Carte sociétés politiques, district de Compiègne (cf. maquette carte 1)
- 10) Fondation de la SP de Rethondes (cf. revue 91-92, p. 11)
- 11) Adresse de la société de Chevrières (photocopie Mss)
- 12) Carte sociétés en relation avec les Jacobins de Compiègne (maq. Carte 2)
- 13) Invitation société de Beauvais
- 14) Diplôme société de Senlis
- 15) Diplôme société de Formerie
- 16) Dipmôme société de Chartres
- 17) Lieux de réunion des Jacobins de Compiègne (maquette carte 3)
- 18) Photo salle des gardes du château et gravure château (cf. maquette)
- 19) Portrait de Bertrand-Quinquet (cf. maquette)
- 20) Portrait de Massieu (livre GEMOB, p. 27)
- 21) Portrait supposé de Mathieu (photocopie Recatas)
- 22) Portrait d'Isoré (livre GEMOB, p. 45)
- 23) Arrêté imprimé d'Isoré, ventôse an II
- 24) Portrait de Dumont (livre GEMOB p. 50)
- 25) Arrêté imprimé de Dumont, an III
- 26) Portrait de Marat (gravure jointe)
- 27) Lettre adressée de Roye à « Marat sur-Oise »
- 28) Tableau de la composition de la SAC de Compiègne (cf. maquette)
- 29) Tableau de la composition de la SP de Compiègne (cf. maquette)
- 30) Billets de confiance émis par la ville de Compiègne, 1791 (cf. maquette)
- 31) Adresse SP de Compiègne, 18 octobre 1793 (1^o et dern. page) (cf maq.)
- 32) Chanson de Perrier (cf. maquette)
- 33) Arrêté imprimé Drulhe renouvelant autorités de Compiègne, nivôse an III
- 34) Adresse SP Compiègne au district, 14 ventôse an III (1^o page) (Mss.)
Imprimé du CSP de la Convention disculpant Bertrand